

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 JUIN 2018 à 20 Heures 00**

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Gérard PINATTON, Hervé REY, Michel CROIZER, Catherine PEJU.

**Démissionnaires :** Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

**Absents :** Fabienne YAACOULI, Jean MATHIEU.

**Secrétaire de séance :** Michel GOUGET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité mais sur lequel il a été omis la transcription des débats sur les problèmes soulevés concernant les forêts et la cantine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération de principe de création d'une SPL (Société Publique Locale).

**TARIFS ACTIVITES ETE :** Véronique CROZET soumet au conseil municipal les tarifs proposés pour les activités d'été proposées dans le cadre de la mission jeunes.

- Karting, Parcs attractions, Paint ball = 25,00 €
- Escalade, VTT = 20,00 €
- Trampoline = 10,00 €
- Camp Indien = 80,00 €
- Week-end Ardèche = 130,00 €
- Séjour Nature = 70,00 €

Ces tarifs seront majorés de 20% pour les enfants des communes extérieures.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'emploi d'animation sera repris par la communauté de communes au 1 janvier 2019.

**ELECTION DU DELEGUE A LA CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées)** : Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique .L' art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Il propose les candidatures en tant que titulaire de Monsieur CHAVEROT Bernard et de Mme GILLOT Véronique en tant que suppléante.

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Vu l'art 1609 Nonies du code général des impôts portant notamment sur la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 de la CC des Monts du Lyonnais fixant la composition de la CLECT

Vu le résultat du vote

Monsieur Bernard CHAVEROT est élu titulaire par 13 voix pour

Madame Véronique GILLOT est élue suppléante par 13 voix pour.

**POINT SUR LES DOSSIERS :**

**LA SALLE DES SPORTS** : Suite aux problèmes des acrotères sur la salle des sports réparés en 2017, l'entreprise n'avait pas terminée les travaux. Après maintes relances, celle-ci est revenue le mois dernier et des fuites avaient été à nouveau constatées à l'endroit de la coupure de l'étanchéité. Chose un peu surprenante. Après discussion les trous ont été rebouchés, un petit batardeau a été effectué pour que l'eau glisse. Green Style termine les travaux pour un coût de 9 000 euros. Ce montant correspond environ au montant que l'on devait à l'entreprise FREYSSINET. Il fallait terminer les travaux rapidement pour que le tennis puisse utiliser les courts. Les problèmes administratifs se régleront avec l'entreprise et le bureau d'étude.

**LES GENETS** : Les travaux vont démarrer semaine prochaine. Le plus gros problème à résoudre est avec ENEDIS pour la dépose du branchement situé dans le bâtiment les Genêts. Reste également à étudier pour la pose du permis de construire par la SEMCODA du problème du chauffage (réseau de chaleur par le SYDER pour plusieurs bâtiments).

**TERRAIN SECOND** : Le dossier avance. La commune doit faire viabiliser le terrain (assainissement). Reste à définir les problèmes avec les riverains.

**PLAN LOCAL D'URBANISME** : Monsieur le Maire donne l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le PADD (orientations communales) sera basé sur l'ancien document seules quelques modifications seront apportées. Il est également envisagé de travailler sur une zone spéciale pour la Basse-Cour (charte transformée en préconisations). Une zone visant à assouplir le règlement, prévoir de garder les locaux commerciaux en l'état de commerces, garder la zone de St Martin en zone Bâtiment de France avec une évolution du périmètre (moins directif), définir les zones constructibles conformément au SCOT, étudier la protection des jardins potagers dans le village, définir une palette de couleur, privilégier les zones A en agriculture plutôt que les zones N, etc....

**ENTREE DE VILLAGE CÔTE NORD** : Suite au travail établi par la Maison du Rhône, le conseil municipal décide de travailler sur l'aménagement au titre de la sécurité et du ralentissement des véhicules de l'entrée nord du village. Le projet prévoyait la création de 4 chicanes. Une étude sera vue sur place avec les services de la maison du Rhône.

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE** : Délibération de principe visant la création d'une Société Publique Locale (SPL) afin d'assurer l'exploitation des cinq Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du Nord du territoire de la Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais (CCMDL) actuellement gérés par l'entreprise SAS « La Maison Bleue ».

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais, dans le cadre de sa compétence en matière de Petite enfance, a délégué jusqu'au 31 décembre 2018 à la SAS « La Maison Bleue » dont le siège social est situé à Boulogne Billancourt, la gestion des cinq EAJE du Nord et plus particulièrement l'EAJE dénommé « La Farandole », dont la commune est propriétaire des locaux.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le Conseil communautaire, par délibération N°1804-63 en date du 24 avril 2018 n'a pas souhaité reconduire de procédure de DSP (délégation de service public), au vu d'une analyse qualitative et financière comparative qui a été menée selon les différents modes de gestion de territoire.

Il ressort de cette étude qu'une gestion par le biais d'une SPL présenterait des coûts d'exploitation inférieurs à ceux affichés par la DSP et permettrait en plus aux élus communaux de reprendre le contrôle direct de la mise en œuvre du service et de l'organisation des services. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que soit entériné le choix de confier la gestion de ces cinq EAJE, idéalement à compter du 1er janvier 2019, à une Société publique Locale restant à créer.

#### Le Conseil Municipal

- Autorise le Maire à engager les démarches préalables à la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1531-1 et L.1521-1 à L.1525-3 du Code général des collectivités territoriales autour des activités enfance - jeunesse - animations et services destinés aux familles et aux populations
- Autorise le Maire à représenter la Commune de Montrottier pour étudier et finaliser la structure de l'actionnariat notamment en recherchant la participation des collectivités locales, de partenaires pour élaborer les projets de statuts, pour rechercher tous les types de financements, notamment européens susceptibles de concourir au financement du projet et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour aboutir à la constitution d'une Société Publique Locale, idéalement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ABANDON DE COMPETENCE IRVE AU SYDER :** Michel GOUGET évoque l'implantation par le SYDER de bornes pour la recharge de voitures électriques. Seules quelques communes seront retenues.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'abandonner la compétence Infrastructure des recharges de véhicules électriques (IRVE) et de la transférer au SYDER

#### Travaux des Commissions :

- Conseil municipal d'enfants : Présentation des devis établis suite au travail du conseil municipal d'enfants pour le changement des jeux vers la salle des sports. Le conseil municipal accepte les devis : toboggan pour 1 794,37 euros HT et jeux à ressorts pour 1 531,00 euros HT.
- Tourisme : Présentation de circuits VTT et des balades découvertes.
- Divers :
  - Cyclo des monts le samedi 16 et dimanche 17 juin. Le repas sera servi à la salle des sports de Montrottier.
  - Escaliers extérieurs de la colonie à fermer pour sécurité.
  - Problème chemin du souzy

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30  
Prochain Conseil Municipal le lundi 9 juillet 2018 à 20 heures